



## Spécial Comité Technique Local du 18 février 2015

[www.financespubliques.cgt.fr/23/](http://www.financespubliques.cgt.fr/23/)

n° 3 - février 2015

Le Comité Technique Local s'est réuni le 18 octobre à la direction avec, à l'ordre du jour :

1. Procès-verbaux des séances des 16 octobre et 6 novembre 2014 (approbation)
2. Projet d'aménagement des horaires d'ouverture des structures accueillant du public (pour avis) ;
3. Expérimentation du travail à distance dans les SIE avec attribution de missions transverses -traitement des AVISIR – au SIE d'Aubusson pour le compte des deux services du département (pour information) ;
4. Bilan 2014 de la formation professionnelle (pour information) ;
5. Bilan intervention équipe mobile de renfort (pour information) ;
6. Conditions de vie au travail : actualités ;
7. Questions diverses.

La CGT a donné lecture de sa déclaration liminaire, qui sera jointe au procès verbal et portée à la connaissance de la Direction Générale.

Le Directeur a souhaité réagir sur certains points ([voir déclaration](#)).

Notre déclaration a évoqué le recul de la France en tant que puissance économique mondiale et la loi Macron. Nous sommes revenus sur l'article 40 de la loi 2014-1545 du 20 décembre 2014 qui pourrait mettre à mal nos missions. En effet, ce texte adopté en fin d'année par le parlement permet deux choses : dans la sphère des collectivités locales il est possible après avis conforme du comptable de transférer le recouvrement d'un certain nombre de produits locaux, dans le privé, dans la sphère de l'état, il permet de transférer les opérations de dépenses et de recettes.

Nous avons évoqué la réduction des horaires d'ouverture au public ce qui représente pour nous une nouvelle régression et qui n'entraînera pas une meilleure qualité au travail pour les agents, ni une meilleure résolution des dossiers pour les usagers et/ou les partenaires.

Enfin nous avons demandé au directeur à quel stade d'avancement était son projet de centre de contacts.

Le président du CTL a souhaité revenir sur certains points. Il est à noter que pendant que Solidaires lisait sa déclaration liminaire, le directeur parcourait la nôtre pour y répondre.

La direction nous a précisé vouloir instituer des CTL plus réguliers afin de ne pas avoir des ordres du jour trop chargés Le prochain est prévu en avril.

Le préfet a été informé des directives nationales en matière d'horaires d'ouverture mais sans plus de précisions. Le directeur nous a dit être allé à de multiples reprises dans les trésoreries sans qu'elles soient fermées et que le téléphone soit mis sur répondeur. Il ne méconnaît donc pas la difficulté de gérer l'accueil, le téléphone etc... Ah bon !!! Nous avons pris bonne note

« Aucun projet actuel , ni futur d'un centre de contact » d'après le Directeur, cependant, ce dernier a tenu à préciser « si on peut fixer des emplois sur Guéret ». AFFAIRE à SUIVRE,,,,,,

1. **Procès-verbaux des séances des 16 octobre et 6 novembre 2014 (approbation)**: les PV sont adoptés.
2. **Projet d'aménagement des horaires d'ouverture des structures accueillant du public (pour avis)** ; la discussion sur ce sujet a été fort longue ( environ 1h20). La direction a présenté son « projet » de réduction d'ouverture des guichets. Les centres de Guéret et d'Aubusson devraient fermer 2 après midi par semaine (mardi et vendredi) et les trésoreries tous les après-midi.
3. Des possibilités d'ouvertures sont prévues en cas de pic d'activité et des rendez-vous pourront être pris. La direction nous a indiqué que 7 trésoreries souhaitaient un changement et que 9 trésoreries voulaient conserver leurs horaires comme la majorité des agents des centres de Guéret et d'Aubusson. Ci-dessous figurent quelques commentaires de la direction.

- La direction nous a avoué que « la fréquentation des guichets ne diminue pas » ([pourtant elle a déclaré le contraire au journal la Montagne](#))
- « Ce projet fait partie de la démarche stratégique » (que nous dénonçons).
- Le directeur a déclaré que « l'accueil c'est notre cœur de métier ». Il y a à l'évidence une contradiction entre les paroles et les actes. L'accueil c'est aussi « plein de choses » « le téléphone-les mails et le courrier » « les sollicitations sont nombreuses ».
- Il n'y aurait pas de dégradation puisque c'est ouvert tous les matins dans les trésoreries. Nous devons nous « réapproprier le téléphone ». Il « faut s'adapter à l'évolution de la société ».
- Nous avons gardé le meilleur pour la fin « cela permet de conserver le réseau de proximité » . Merci la direction !!! Bref, nous l'avons compris depuis longtemps la DG comme la direction locale ne veut plus de l'usager qui était pourtant à une époque pas si lointaine « au centre de nos préoccupations » et « l'accueil était notre priorité ». On vit une époque formidable. Mais il faut s'adapter paraît-il ?!

La Cgt a écrit à tous [les maires de la Creuse](#) et a envoyé un [communiqué à la presse](#). Le Préfet va être informé du projet, de même que l'association des maires de la Creuse. Un courrier sera ensuite adressé aux élu-e-s. Les associations d'usagers devraient aussi être informées. Les 3 organisations syndicales ont voté contre ce projet. Un nouveau CTL a été reconvoqué le 26 février et a été boycotté.

4. **Expérimentation du travail à distance dans les SIE avec attribution de missions transverses -traitement des AVISIR – au SIE d'Aubusson pour le compte des deux services du département (pour information)** ; la direction s'est portée volontaire pour cette expérimentation (début 1<sup>er</sup> avril) qui a paraît-il ses bienfaits sur l'emploi. « C'est un schéma adapté au maintien des SIE de petites tailles Cela « permet de tester les capacités de travail à distance ». Là aussi les échanges ont été longs et infructueux. Rappelons brièvement : AVISIR, c'est la gestion des dossiers professionnels : création, modification, cessation. Sous le faux prétexte de « maintenir des emplois sur le site d'Aubusson », la Direction a décidé seule de transférer des tâches de gestion de Guéret vers Aubusson. Les agents sont contre car cela pose de réels problèmes :
  - Quid du suivi des dossiers et quid du service public : le professionnel X va appeler quel service : Aubusson, Guéret ?
  - Les agents d'Aubusson ont leurs propres tâches à effectuer, il faut arrêter de penser que nos collègues n'ont rien à faire, qu'ils sont en surnombre : l'effectif est juste à l'équilibre, le transfert est énorme : 2400 AVISIR qui doivent être traités en plus des leurs !!!! Des suppressions d'emplois sont-elles à craindre sur le secteur de Guéret ?
  - Enfin et c'est également regrettable : le manque de concertation, de dialogue entre tous créent un climat de suspicion entre collègues des différents services entretenu par la Direction locale.
5. **Bilan 2014 de la formation professionnelle (pour information)** : en Creuse, elle est dispensée par 27 agents. La rémunération des animateurs creusois est de 8 700 €. Le nombre de formations organisées par la direction est de 76 dont 27 e-formations. En 2014 16 agents n'ont pas suivi de formation.
6. **Bilan intervention équipe mobile de renfort (pour information)** : le nombre de jours d'interventions est en baisse -759 en 2014 contre 886 en 2013. Pour l'année 2015, les trésoreries de TP Guéret et Royère feront l'objet d'une attention particulière.
7. **Conditions de vie au travail** : le projet du SIE d'Aubusson sera présenté au CHSCT puisqu'il y a une réorganisation du service. Les agents des SIE de Guéret et d'Aubusson seront réunis.
8. **Questions diverses** : La permanence de Bellegarde va être réduite 2 jours au lieu de 2,50 jours. La CGT a demandé un bilan du versement de la prime d'accueil. Nous l'aurons au prochain CTL.

Fin du CTL à 17h50